

Commune de Champignol-lez-Mondeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Le **19 novembre 2019**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, salle de la mairie à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON**, Maria **PERTEGA**, adjoints René **BRAUX**, Jean-François **DEHENNE**, Anne-Hélène **FRICOT**, Pascal **FRICOT**, Jean-Michel **LECLAIR**, Florence **POISSENOT**.

Absent excusé : Bernard **DUMONT**

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Jean-Christophe **JEANDON** comme secrétaire de séance.

1. Boulangerie

- A l'unanimité, le conseil municipal approuve les devis présentés par Pascal **FRICOT** pour les travaux nécessaires avant réouverture du commerce :

- Maçonnerie : ARTI-BAT pour 5 165,58 € HT,
- Isolation, plâtrerie : RONCARI pour 4202,35 € TTC
- Peinture : RONCARI pour 1863,04 € TTC
- Electricité : DL pour 1 747,43 € HT

- Le Maire propose de réaliser un bail commercial avec le repreneur, Mme Corinne **LEBERT** ; Le Conseil, à l'unanimité, approuve un nouveau bail et décide de confier sa rédaction à Maître Hugues **DESGROUX**, notaire à Colombey les Deux Eglises.

2. Restauration de la tour

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé concernant la restauration de la tour de l'ancienne maison seigneuriale. La commission d'appel d'offres, après examen des deux offres, a retenu la proposition d'Eric **PALLOT**, architecte en chef des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le choix d'Eric **PALLOT** comme maître d'œuvre de la mission diagnostic.

3. Restauration de la chapelle

La sécheresse a provoqué le délitement d'un contrefort de la chapelle ; l'architecte des Bâtiments de France propose la mise en place d'un étaielement pour le consolider en attendant sa restauration.

Le devis proposé s'élève à 10 852,50 € HT subventionnable à hauteur de 70%.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux et leur financement.

4. Agence postale communale

Comme la boulangerie n'accueillera pas l'agence postale, le Maire propose son installation au secrétariat de mairie. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet.

Une rencontre sera organisée prochainement avec la poste pour mettre en place ce service.

5. Forêt communale

Arthur WITZ prendra ses fonctions d'agent ONF sur la commune à compter du 1^{er} décembre 2019.

La location du droit de chasse sur les lots 1 et 3 se terminera à l'issue de la saison, une rencontre sera organisée avec l'ONF pour définir les conditions de renouvellement.

Les conseillers, à l'unanimité, renoncent au droit de préférence sur une parcelle située lieu-dit Les Engleries.

Le Maire présente un compte-rendu de la dernière réunion des communes forestières consacrée au changement climatique qui fragilise la forêt. Ces impacts concrets des dérèglements climatiques seront profonds sur le long terme et appellent à un changement radical de positionnement de tous les acteurs liés à la forêt.

Au-delà des constats préoccupants et des incertitudes, le Maire est convaincu qu'il faut agir maintenant, collectivement, expérimenter et innover pour trouver de nouvelles approches sylvicoles.

Il présente la **sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN)** qui cherche à faire cohabiter durablement des arbres de dimensions, d'essences et d'âges variés dans un objectif de production soutenue en quantité et en qualité, où la pérennité est assurée par un renouvellement constant, tout en assurant la richesse, la stabilité et la résilience des écosystèmes et des paysages forestiers. Les grands principes de la SICPN sont :

- le respect des processus naturels et des grands principes qui régissent la vie de la forêt ;
- l'optimisation du potentiel individuel de chaque arbre : « une sylviculture d'arbre » ;
- le respect des enjeux environnementaux paysagers et sociaux liés à la forêt ;
- le bon sens économique pour un rendement soutenu et à long terme.

La SICPN permet d'aboutir à des forêts productives et multifonctionnelles, capables de répondre aux multiples demandes de la société (richesse écologique, stabilité et résilience face aux aléas, protection des sols et réserve d'eau, performance économique, harmonie et durabilité des paysages...).

L'office de Tourisme organise une sortie nature en forêt, samedi 23 novembre de 9h15 à 11h30, animée par Johan Leseurre de l'ONF, en forêt communale de Champignol-lez-Mondeville.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession des baux des parcelles AOC A 942 et F 853 au profit de la SAS Domaine de Mondeville dans les conditions fixées par délibération du 19 novembre 2015 (25 ans, redevance de 2000kg/ha...) et charge Maître ROYER de rédiger le document correspondant.
- Les montants récoltés lors des collectes s'élèvent à 45 € lors de la cérémonie de la Toussaint (Souvenir Français) et 100 € pour celle du 11 novembre (Bleuet de France)

La séance est levée à 20h00

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville